

## APPEL A COMMUNICATION



Centre d'études en sciences sociales  
sur les mondes africains, américains et asiatiques  
Université de Paris

### **Instabilité politique soudanaise et adaptabilité des pratiques de l'asile**

Journée d'étude du Centre d'études en sciences sociales sur les mondes africains, américains et asiatiques  
**29 septembre 2022**

#### **1. Présentation**

Les événements survenus au Soudan depuis la chute de l'ancien président al-Bachir en avril 2019 ne cessent de redéfinir les dynamiques migratoires et les politiques juridiques de l'asile se rapportant à cet État d'Afrique de l'Est. La Déclaration constitutionnelle d'août 2019 et l'accord de paix de Juba d'octobre 2020 avaient formellement mis un terme au plus long conflit armé interne du continent, modifiant radicalement la perception des risques de persécution et d'atteintes graves auxquels les migrants soudanais sont confrontés dans leur pays. La situation politique, économique, sociale et sécuritaire au Soudan et dans la sous-région reste, pourtant, particulièrement volatile. Le coup d'État militaire de Khartoum du 25 octobre 2021, ou encore la dégradation du conflit armé éthiopien, ne sont que les derniers exemples de cette instabilité systémique. Cette instabilité réajuste les épreuves auxquelles les migrants sont confrontés dans leur parcours d'exil et leurs demandes d'asile à l'étranger. Cela vaut tant au Soudan à l'égard des migrants centrafricains, érythréens, éthiopiens ou sud soudanais, que dans les pays d'accueil et de transit des migrants soudanais (comme le Tchad, l'Égypte, Israël, le Liban, ou les États membres de l'Union européenne). Qu'il soit question du trafic d'êtres humains sur les routes migratoires changeantes d'Afrique de l'Est, des conditions d'accès et de prise en charge dans les pays d'accueil des demandeurs d'asile et des personnes protégées, ou encore des circonstances de renvoi et de réadmission dans le pays d'origine ou de transit, les migrants originaires de cette région doivent en effet composer avec de multiples contraintes jalonnant leurs parcours d'exil. Nouveau Pacte européen pour l'asile et la migration, instruments élaborés dans le cadre de l'Union africaine ou de la Ligue arabe, programmes de réinstallation et de relocalisation, ou encore accords de coopération relatifs à la gestion des flux migratoires : *comment les cadres institutionnels existants répondent-ils à l'instabilité politique soudanaise et régionale ?* Le Soudan constitue un cadre pertinent pour l'analyse de l'adaptabilité des pratiques de l'asile à l'instabilité politique régionale et étatique. Cela est d'autant plus vrai qu'il présente la double qualité d'État d'origine et d'État de transit et d'accueil des demandeurs d'asile et des personnes protégées.

De même, on cherchera à savoir, à l'appui de l'exemple soudanais, *si les pratiques de l'asile façonnent (parfois de façon inappropriée) les représentations des situations instables dans les pays d'origine, au point de modifier parfois la composition identitaire des personnes protégées originaires d'un même État.* À ce titre, la temporalité des pratiques de l'asile paraît jouer un rôle fondamental. Entre le moment de la fuite du pays d'origine et celui de la prise en charge du demandeur d'asile, l'instabilité politique dans l'État d'origine affectera bien souvent les représentations que se font les instances nationales ou internationales compétentes des risques de persécution ayant motivé la fuite initiale des demandeurs.

Ces deux cadres thématiques (effets de l'instabilité politique sur les régimes de l'asile et pratiques des représentations des situations instables par les instances chargées de l'asile) interrogent la possibilité pour le demandeur d'asile soudanais d'obtenir une protection, ou d'être protégés « adéquatement ». La même interrogation se pose pour les migrants érythréens, éthiopiens ou sud soudanais établis au Soudan.

Cette journée d'étude ambitionne de traiter ce double cadre thématique en répondant à *trois séries de questions principales* :

- L'inconstance des pratiques de l'accueil et des logiques de protection, tant au Soudan que dans les pays voisins (Tchad, Égypte, Israël, Liban), est-elle simplement symptomatique de cette instabilité politique persistante ? Faut-il au contraire considérer cette inconstance comme constitutive de cette instabilité ?
- Dans quelle mesure l'exemple soudanais permet de tirer des enseignements sur l'adaptabilité des outils de protection élaborés par diverses organisations régionales (Union européenne, Union africaine, Ligue arabe) ou encore dans le cadre des mandats strict et large du HCR ? Cette liste n'est pas exhaustive et peut inclure des outils élaborés par certains États seuls (comme Israël).
- Quels sont les comportements, tant stratégiques qu'affectifs, adoptés par les migrants soudanais, ou encore ceux centrafricains, érythréens, éthiopiens ou sud soudanais arrivés au Soudan, pour tenter de surmonter les obstacles inhérents à l'accès et au maintien d'une protection internationale ?

Cette journée d'étude est destinée tant aux professionnels de l'asile qu'aux anthropologues, géographes, historiens, juristes, politistes, et sociologues. Les interventions pourront porter sur toute question susceptible d'entrer dans le cadre thématique proposé et de se rapporter à au moins l'une des trois questions retenues pour cette journée d'étude. Elles devront cependant se positionner vis-à-vis du Soudan pour considérer cet État soit comme pays d'origine, soit comme pays de transit ou d'accueil des demandeurs d'asile et des personnes protégées.

Les actes sont destinés à être publiés (Collection *Cahiers Afriques*, PUM).

## **2. Soumission d'une proposition :**

Les propositions peuvent être rédigées en français ou en anglais et les communications peuvent être faites dans l'une de ces deux langues. Les propositions doivent comporter un total de 4000 caractères maximum (espaces non compris) et être accompagnées d'un bref CV. Elles doivent : 1) présenter l'objet d'étude choisi ; 2) faire émerger l'intérêt du sujet au regard de l'une ou plusieurs des trois questions traitées par la journée d'étude ; et, enfin ; 3) comporter une courte bibliographie.

Le texte doit être envoyé à l'adresse électronique suivante : [Cessma.Soudan.Asile@gmail.com](mailto:Cessma.Soudan.Asile@gmail.com)

Date limite de l'envoi : 30 avril 2022

## CALL FOR PROPOSALS



Centre d'études en sciences sociales  
sur les mondes africains, américains et asiatiques  
Université de Paris

### Interrogating the adaptability of asylum practices in the face of Sudanese political instability

Workshop of the Center for social studies on African, American, and Asian worlds

September 29<sup>th</sup> 2022

#### 1. Presentation

Events in Sudan since the fall of former President al-Bashir in April 2019 have continued to redefine migration dynamics and legal asylum policies pertaining to this East African state. The August 2019 Constitutional Declaration and the October 2020 Juba Peace Agreement formally ended the continent's longest-running internal armed conflict, radically altering the global perception of the risks of persecution and serious harm that Sudanese migrants face in their home country. The political, economic, social, and security situation in Sudan and the subregion remains, however, particularly volatile. The 25<sup>th</sup> of October Khartoum military coup and the degrading armed conflict in Ethiopia are just the latest examples of systemic instability. This instability bears heavily on the challenges that migrants face in their journey of exile and in their applications for asylum abroad. This is true both in Sudan with respect to Central African, Eritrean, Ethiopian, or South Sudanese migrants, and in the host and transit countries of Sudanese migrants (such as Chad, Egypt, Israel, Lebanon, Libya, or European Union member states). Whether it is a question of human trafficking on the changing migratory routes of East Africa, the conditions of access and care in host countries for asylum seekers and protected persons, or the circumstances of return and readmission to the country of origin or transit, migrants from this region deal with multiple constraints on their exile routes. Whether the focus is on the New European Pact on Asylum and Migration, the instruments developed within the framework of the African Union or the Arab League, the resettlement and relocation programs, or the cooperation agreements on the management of migration flows, *how do existing institutional frameworks respond to Sudanese and regional political instability?* Sudan offers an important case for analyzing the adaptability of asylum practices to regional and state political instability. This is especially due to its dual status as a state of origin and as a state of transit or reception for asylum seekers and protected persons.

A second and related question asked by this workshop using the Sudanese example, *is whether asylum practices shape (sometimes inappropriately) the representations of unstable situations in countries of origin, to the point of sometimes modifying the identity composition of protected persons originating from the same state.* In this respect, the temporality of asylum practices seems to play a fundamental role. Between the moment of flight from the country of origin and the moment when the asylum seeker is taken into care, political instability in the country of origin will often affect the representations made by the national or international bodies concerning the risks of persecution that motivated the initial flight of the applicants.

These two thematic frameworks (the effects of political instability on asylum regimes and practices of representations of unstable situations by asylum authorities) together raise questions about the potential for Sudanese asylum seekers to obtain protection, or to be 'adequately' protected. The same question arises for Eritrean, Ethiopian or South Sudanese migrants established in Sudan.

This workshop aims to address this double thematic framework by answering *three main sets of questions*:

- Is the inconsistency of reception practices and protection logics, both in Sudan and in neighboring countries (Chad, Egypt, Israel, Lebanon), simply symptomatic of this persistent political instability? On the contrary, should one consider this inconstancy as constitutive of this instability?
- To what extent does the Sudanese example provide insight into the adaptability of protection tools developed by various regional organizations (European Union, African Union, Arab League) or within the framework of the UNHCR's strict and broad mandates? This list is not exhaustive and may include tools developed by some states alone (such as Israel).
- What are the practices, strategic or affective, adopted by Sudanese migrants, or Central African, Eritrean, Ethiopian or South Sudanese migrants arriving in Sudan, in an attempt to overcome the obstacles inherent in accessing and maintaining international protection?

This workshop is oriented towards asylum professionals, anthropologists, geographers, historians, legal scholars, political scientists, and sociologists. Proposals may deal with any issue that falls within the suggested thematic framework and relate to at least one of the three questions selected for this meeting. However, proposals should position themselves with respect to Sudan, considering this state either as a country of origin, or as a country of transit or reception of asylum seekers and protected persons.

The proceedings are intended to be published (Collection *Cahiers Afriques*, PUM).

## **2. Submitting a proposal:**

Proposals and papers may be written in either French or English. Proposals should have a maximum total length of 4000 characters (excluding spaces) and be accompanied by a brief CV. They must: 1) present the chosen topic of study; 2) highlight the interest of the subject regarding one or more of the three questions addressed by the workshop; and, finally, 3) include a short bibliography.

The text should be sent to the following e-mail address: [Cessma.Soudan.Asile@gmail.com](mailto:Cessma.Soudan.Asile@gmail.com)

Deadline for submission: April 30<sup>th</sup>, 2022